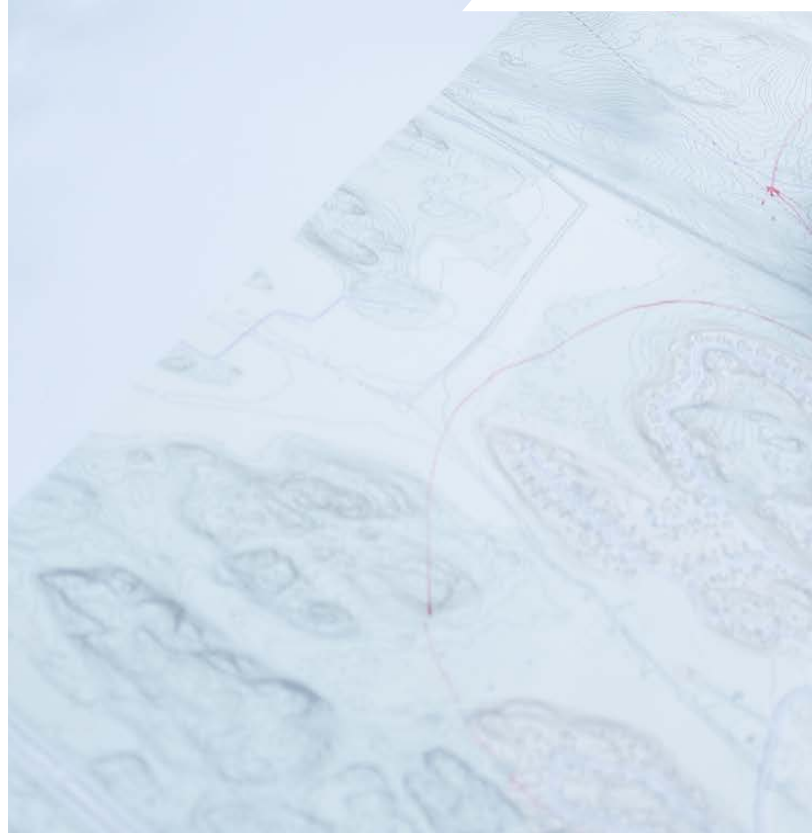


# Code de conduite des tiers

Mai 2017



wsp

# Code de conduite des tiers

2

## Énoncé de politique

En tant que l'un des chefs de file mondiaux de la prestation de services d'ingénierie et de services-conseils, WSP est résolu à maintenir les plus hautes normes d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de ses pratiques et de ses relations commerciales.

Chez WSP, les relations avec nos partenaires d'affaires, y compris les prestataires de services, fournisseurs, consultants, sous-traitants, entrepreneurs, agents, représentants, commanditaires et leurs employés, mandataires et autres personnes ou entreprises agissant en leur nom (collectivement appelés les « tiers ») font partie intégrante de nos activités. WSP s'attend des tiers qu'ils exercent leurs activités en toute légalité et conformément aux principes énoncés dans son Code de conduite (le « Code ») disponible sur demande ou sur le site [wsp.com](http://wsp.com) dans la section *Société / Gouvernance / Politiques de l'entreprise*.

Le présent Code de conduite des tiers résume les valeurs énoncées dans le Code qui s'appliquent aux tiers et énonce les principes directeurs du comportement éthique attendu dans les interactions avec WSP ou dans les interventions faites en son nom.

Nous appelons ces principes les cinq préceptes de l'éthique des affaires.

## Les cinq préceptes de l'éthique des affaires

1

### *Intégrité en affaires*

**Agir avec intégrité dans toutes les relations d'affaires.**

- Nous n'offrons ni ne promettons, ni directement ni par des intermédiaires, quoi que ce soit de valeur afin d'obtenir ou de conserver indûment un mandat ou un autre avantage d'un tiers du secteur public ou du secteur privé.
- Nous respectons les règlements locaux régissant les contributions politiques, le lobbying, les dons et les conflits d'intérêts.

2

### *Droits de la personne*

**Respecter les traditions, les cultures et les lois des pays dans lesquels nous menons des activités.**

- Nous ne faisons pas le trafic des personnes, et nous n'utilisons aucune forme d'esclavage ou de servitude, ni aucune forme de travail forcé, obligatoire ou pénitentiaire; nous respectons toutes les lois applicables sur le travail des mineurs, et nous exigeons que nos agences de recrutement respectent ces dispositions.
- Nous n'organisons ni ne facilitons aucune forme de transport de travailleurs qui pourrait être considérée comme du trafic ou de l'exploitation de personnes, ni ne faisons ce type de transport.
- Nous ne menaçons, ni ne soumettons les travailleurs à de traitements cruels ou inhumains. Notamment, mais sans limitation, nous ne pratiquons ni la violence verbale, ni le harcèlement, ni la contrainte mentale ou physique, ni le harcèlement sexuel.

3

### *Santé et sécurité*

**Promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire où les risques sont réduits et où l'objectif est zéro accident.**

- Nous surveillons, prévenons, réduisons ou éliminons efficacement les risques associés au travail exécuté par nos employés et par la chaîne d'approvisionnement afin d'atteindre notre objectif zéro accident.
- Tous nos employés sont formés et compétents pour travailler en respectant nos exigences en matière de santé et de sécurité et pour travailler d'une manière qui favorise une culture de sécurité positive.

4

### *Protection de l'environnement*

**Reconnaître que la responsabilité en matière d'environnement est essentielle pour offrir un service de classe mondiale.**

- Nous cherchons consciencieusement à minimiser ou à éliminer tout impact négatif sur l'environnement tel que la consommation des ressources, les émissions atmosphériques (y compris les émissions qui contribuent au changement climatique) et la production de déchets.

5

### *Exactitude des livres, registres et comptes*

**Tenir des livres, registres et comptes exacts selon les normes comptables et les mesures de sécurité reconnues.**

- Tous les documents créés et conservés sont clairs, exacts et complets. Nous acceptons la responsabilité de préparer des factures et des relevés de temps corrects.

## Signalement des infractions

Les tiers doivent signaler toute infraction soupçonnée aux règlements, aux lois ou au Code de conduite des tiers. Les infractions doivent être rapidement signalées à la personne-ressource chez WSP. Les soupçons peuvent aussi être signalés, en toute confidentialité et sans crainte de représailles, en utilisant Expolink, notre service de signalement. Plus de renseignements sur la façon de communiquer avec Expolink sont fournis sur le site [wsp.com](http://wsp.com) dans la section [Société / Gouvernance / Service de signalement](#).

## Application et conformité

Le Code de conduite des tiers adopté par WSP n'est pas destiné à remplacer les politiques existantes concernant les tiers ni celles de ses filiales; il énonce des principes directeurs additionnels. Les tiers doivent encourager leurs employés et leurs mandataires à suivre le Code de conduite des tiers. WSP a le droit de faire enquête relativement à toute infraction soupçonnée du Code et se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec un tiers qui aurait enfreint les principes énoncés ci-dessus.

*Les principes énoncés dans le présent document ne sont pas exhaustifs. Le fait qu'un sujet ne soit pas spécifiquement abordé ne dispense pas les tiers de leur obligation de respecter les normes éthiques les plus élevées, quelles que soient les circonstances.*